

Année universitaire : 2024-2025

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Bases en soins palliatifs**

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Dr Cécile BARBARET

Régime : Formation initiale;Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	4	
Formation continue	36	
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

La formation du DU « Bases en soins palliatifs » est organisée sur une année universitaire, elle aborde les différentes facettes de la pratique des soins palliatifs dans leurs compétences cliniques, techniques, relationnelles, psychiques et éthiques en vue d'optimiser la prise en charge du patient.

Au terme de l'année de formation l'étudiant devra être capable de :

- Maîtriser le diagnostic, l'évaluation et la gestion des symptômes complexes d'origine physique et psychique, dans le respect de la volonté de la personne, en tenant compte du contexte, en mobilisant les ressources des experts interprofessionnels et en anticipant les complications potentielles
- Évaluer de manière exhaustive le contexte social de la personne et de son entourage pour déceler les problématiques éventuelles et mobiliser les ressources du réseau
- Explorer, respecter et prendre en compte les ressources spirituelles, religieuses et culturelles de la personne et de son entourage. Choisir et utiliser les ressources spécifiques et adéquates à disposition pour maintenir et/ou promouvoir la dignité, la qualité de vie et le projet de vie de la personne.
- Connaître les fondements et l'organisation du système de santé pour optimiser le parcours de la personne malade avec un objectif de continuité et de qualité des soins
- Maîtriser un niveau et des outils de communication prenant en compte la personne dans les différentes phases de la vie
- Intégrer une pratique interprofessionnelle en connaissant et respectant les spécificités, valeurs et rôles de chaque professionnel au bénéfice d'une cible commune et favorisant la levée des obstacles.
- Reconnaître, dans ses caractéristiques spécifiques le deuil, qu'il soit normal ou atypique, en mobilisant les connaissances spécifiques nécessaires à la prise en charge.
- Reconnaître et gérer ses propres émotions, ainsi que celles de son équipe, dans les différentes situations de soins afin de prévenir l'épuisement professionnel.
- Agir en conformité aux principes éthiques

L'interdisciplinarité, qui fait partie intégrante de la philosophie des soins palliatifs, est un point important des standards de qualité et fortement enracinée dans la pratique.

Développer les connaissances en soins palliatifs:

l'organisation et les différents niveaux de prise en charge palliative, la prise en charge symptomatique, le cadre législatif, la sédation, l'accompagnement soignant et la prise en charge psychologique, l'éthique, la pluridisciplinarité, le bénévolat, les aides sociales...

Aider à la réflexivité sur sa pratique professionnelle, sur l'éthique, sur l'évolution des représentations de la fin de vie dans la société (approche socio-anthropologique)

Approfondissement d'une thématique en soins palliatifs à partir d'un travail personnel de recherche

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

2.2 Conditions d'admission

Les titulaires du diplôme d'état de Docteur en Médecine, en Pharmacie, les internes ayant validé 4 semestres de stage, les internes après 2 ans minimum de fonction, les titulaires d'un DES (Diplôme d'Etude Spécialisée) ou DESC (Diplôme d'Etude Spécialisée Complémentaire) (ou FST, (Formation Spécifique Transversale)

- Les titulaires d'un Diplôme d'un pays étranger, leur permettent d'exercer la médecine.
- Les infirmier(e)s diplômé(e)s d'état.
- Les kinésithérapeutes diplômés d'état.
- Les sages-femmes diplômées d'état.
- Les assistantes sociales diplômées d'état ou titulaire d'un DUT.
- Les psychologues titulaires d'un master de psychologue clinique.

Tout professionnels des secteurs sanitaire, social et éducatif de niveau minimum BAC+3 après accord comité pédagogique

Sont admis en candidat libre à suivre l'enseignement sans être autorisées à s'inscrire au diplôme après entretien avec le Directeur de l'Enseignement ou son représentant, les personnes qui peuvent justifier d'une expérience dans l'accompagnement des personnes en fin de vie, dans leur vie professionnelle en particulier les aide-soignant(e)s et les auxiliaires de vie ou aides-médico-psychologiques.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Sept à avril

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : 87 h d'enseignement (cours + TD), réparties en 12 jours

35 h de stage, réparties en 5 jours

Nombre d'ECTS : non

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Module 1 : Introduction aux soins palliatifs et prise en charge de la douleur

- Connaître l'organisation et les structures de soins palliatifs en France
- Appréhender la notion d'interdisciplinarité
- Savoir diagnostiquer et prendre en charge la douleur nociceptive en soins palliatifs
- Connaître la notion de douleur totale
- Découvrir les approches complémentaires de la douleur en soins palliatifs

Module 2 : Aspects législatifs, psychologiques et spirituels

- Connaître la législation en soins palliatifs
- Connaître les approches psychologiques des patients et des familles en soins palliatifs

- Appréhender la dimension spirituelle

Module 3 : *La douleur et les principaux symptômes en soins palliatifs*

- Savoir diagnostiquer et prendre en charge une douleur neuropathique en soins palliatifs
- Appréhender la prise en charge des différents symptômes en soins palliatifs

Module 4 : *Prise en charge paramédicale en soins palliatifs, aspects sociaux et législatifs autour du décès*

- Connaître les pratiques infirmières et de kinésithérapie en soins palliatifs
- Appréhender l'accompagnement social autour du décès
- Appréhender l'accompagnement de fin de vie en situation de grande précarité

Module 5 : *Les pratiques sédatives en soins palliatifs. La communication en équipe.*

- Connaître la législation, les différentes modalités des pratiques sédatives et leur mise en œuvre
- Appréhender la communication thérapeutique
- Appréhender le travail en équipe

Module 6 : *Les soins palliatifs en gériatrie. La démarche éthique.*

- Connaître les spécificités des soins palliatifs en gériatrie
- Appréhender les notions d'éthique

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 5 jours/35h de stage

Période du stage :

Modalité de stage : Dans un service de soins palliatifs

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : oui Rédaction d'un travail de recherche (RSCA ou mémoire) à rendre avant mi-juillet et présentation orale d'un travail de recherche de 40 pages maximum sur un thème choisi par l'étudiant devant un jury composé d'au moins 3 personnes dont une est représentante de la fonction de la personne soutenant. Le cas échéant, le jury sera le plus pluridisciplinaire possible.

Rapport de stage : oui 5 pages

Projets tuteurés : non

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence aux cours est obligatoire -un cas clinique

- 4 questions ouvertes dont 3 à répondre. La question de psychologie obligatoire

Absences aux examens :

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université après accord du responsable pédagogique

1) Examen écrit : en juin

-un cas clinique

- 4 questions ouvertes dont une psychologie obligatoire : le candidat doit répondre à 3 questions sur 4

2) Mémoire ou RSCA avec soutenance 30 minutes (Soutenance 15 min/ Echange 15 min/Délibération jury 15 min)

3) Rapport de stage clinique

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys : Septembre

Article 6 : Conditions de validation de la formation

avoir la moyenne global à l'examen écrit et au mémoire (écrit et oral)

-rendre rapport de stage : validation par écrit rendu

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sous condition de l'accord du responsable pédagogique et sous les conditions prévues par l'Université, notamment en cas d'absence.

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 810€

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1510€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Dans le cadre de DU, le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes.

